



Déclaration CAPN 11/06/2014

Alors que les discussions reprennent le 17 Juin, dans le cadre du GT 14, sur la formation, le recrutement et la carrière des conseillers d'orientation-psychologues et des directeurs de CIO, dans les académies, la mobilisation ne faiblit pas pour empêcher les fermetures de CIO.

Ainsi à Marseille, les plans de restructuration des CIO de Marseille-ville sont totalement en dehors des recommandations du MEN (fermeture de deux CIO, dont un CIO d'état, alors que le Conseil Général ne se désengage pas). Mais le projet de relogement du CIO Centre, issu de la fusion des CIO 1 et 3A, s'effondre car le premier lieu d'hébergement imaginé par le Rectorat va être vendu par les domaines ! Les collègues sont donc pour le moment sans domicile pour la rentrée !

A Rouen, c'est avec les enseignants et les parents que nos collègues organisent des comités d'accueil pour protester contre les déménagements prévus et empêchent la venue des services en charge de leur organisation. A Bernay, Dieppe, Eu et Vernon, la mobilisation ne faiblit pas et la couverture médiatique de ces événements rend très populaire le combat contre la déstructuration du Service Public d'Orientation de l'EN. A tel point que lors d'une audience marathon de 3h30, le rectorat semble prêt à revoir sa copie, mais nous en saurons plus ce soir où une nouvelle audience a lieu.

A Orléans, bien que tous les CIO du 41 soient « labellisés », ce qui, aux dires de certains, devait les protéger des fermetures, les projets de déménagement se précisent. Le CIO de Romorantin devrait être relogé au Lycée C. de France en 2015, avec une entrée indépendante, et celui de Blois au Lycée A. Thierry. Mais quid des budgets de fonctionnements de ces deux CIO ? Concernant le Loiret, Le CG avait annoncé par un courrier du 31 Mars à la Rectrice sa volonté de déménager de manière précipitée le CIO d'Orléans-Centre pour des raisons de sécurité. Mais celles-ci n'avaient aucun fondement puisque la commission de sécurité saisie de ce dossier n'a relevé aucun problème ! Le CG a donc admis qu'il devait financer jusqu'à la fin de l'année. Cette situation semble avoir conduit le Rectorat à anticiper en décidant, sans le reconnaître, la fusion des deux CIO d'Orléans (Orléans centre et Orléans la Source). La bataille continue en direction du Rectorat et du CG pour empêcher ces fusions.

Au niveau national, le SNES intervient sans relâche pour obtenir le respect des engagements pris lors des premières réunions du GT 14 sur nos missions et sur la question du SPRO.

Lors de l'audience accordée au SNES par le cabinet du Ministre le 27 Mai, a été confirmée l'annonce de mesures sur la mise en place du SPRO lors de la grande conférence sociale de Juillet, où le Ministre de l'EN sera présent et où les questions d'insertion professionnelle seront abordées. Des discussions avec l'ARF sont en cours. Le SNES a demandé que les organisations syndicales y soient associées et a dénoncé, les tentatives de plusieurs régions de ne pas respecter les textes de loi. Une convention type devrait être proposée à la discussion en Septembre. Nous sommes également intervenus pour que les bases ne soient pas celle de la « charte » actuelle, négociée uniquement avec l'ARF, et que soit rappelé aux recteurs que les engagements pris au niveau national devaient être respectés dans les académies.

Dernièrement le ministère a publié son bilan social, l'étude de ce document est très révélatrice de ce que vit notre catégorie. En effet, si nous nous basons sur les chiffres du ministère concernant les effectifs nous constatons une véritable hémorragie ! En 8 ans, 1345 personnels ont disparu soit plus d'un quart des personnels présents en 2005-2006 !

Pourtant c'est le concours le plus difficile à obtenir des concours du 2nd degré, ainsi pour le concours externe, 1398 inscrits, 486 présents ce qui représente un ratio présent/poste de 9,7. A titre de comparaison, ce ratio est de 6,7 pour l'agrégation et de 2,7 pour le CAPES

Pourtant nos rémunérations sont plus faibles que celles de nos collègues enseignants bien que les COPSY et les DCIO soient sur l'échelle indiciaire des certifiés.

Ainsi un certifié a un salaire net annuel moyen de 30795 euros ce qui représente un salaire mensuel de 2566 euros. Les primes représentent 13,6% du salaire.

Le personnel d'orientation a lui un salaire net annuel moyen de 28028 euros ce qui représente un salaire mensuel de 2335 euros. Les primes représentent 4,6% du salaire.

Le rapport souligne d'ailleurs que les primes des personnels d'orientation sont inférieures de 3500 euros à celles des certifiés.

Quant aux promotions si nous étudions toujours ce texte, elles sont rares : en 2013 les 51 promus représentaient 1,38 % du corps.

Nous continuons donc à dire que l'accès au grade de DCIO ne correspond pas à une hors classe puisque nous sommes contraint à la mobilité et à un changement, pour partie, de nos missions.

Il est donc urgent que le ministère entende nos revendications concernant le recrutement, la formation et les rémunérations.